

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°24 – 2022 relative à l'autoévaluation HCÉRES, volet recherche

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve les rapports d'auto-évaluation des unités de recherche et leur transmission à l'HCÉRES.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	29	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : rapports auto-évaluation recherche

Extrait transmis au Recteur, chancellerie des universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022